

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 juin 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération n° 95-0238 du 20 novembre 1995, le conseil de communauté a approuvé le dossier de consultation des entrepreneurs (DCE) relatif à l'extension de la subdivision est-nord (ETEN) de la direction de l'eau, située 19, rue Louis Teillon à Villeurbanne.

Les travaux ont fait l'objet d'une consultation en lots séparés sur appel d'offres restreint.

Le coût de cette extension de bureaux avait été évalué à 1 000 000 F HT, soit 1 206 000 F TTC.

Ce montant doit être réévalué pour tenir compte de l'évolution du programme :

- augmentation de la superficie (de 120 mètres carrés environ à 147 mètres carrés),
- construction d'un vide sanitaire sur radier général nécessaire compte tenu de la mauvaise qualité du terrain situé sur une ancienne carrière,
- installation de la climatisation sur le bâtiment en projet et sur le bâtiment existant,
- motorisation des volets roulants sur les deux bâtiments.

- montant total HT	1 409 352,00 F HT
- arrondi à	1 410 000,00 F HT
- TVA 20,60 %	290 326,51 F
	<hr/>
- montant total TTC	1 699 678,51 F TTC

B - Propose d'approuver cette nouvelle estimation du montant de l'opération toutes dépenses confondues, de l'autoriser à signer les marchés de travaux et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Vu sa délibération n° 95-0238 en date du 20 novembre 1995 ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et environnement, propreté, eau et assainissement ;

DELIBERE

1° - Approuve cette nouvelle estimation du montant de l'opération toutes dépenses confondues.

2° - Autorise monsieur le président à signer les marchés de travaux.

3° - La dépense de 1 410 000 F HT sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 1996 - sous-chapitre 222-222 - article 238-310 - dossier n° 1 350-96.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,